



Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 17 mars 2011.

1 – Budget primitif 2011

1.1 - Budget général

1.1.1 – Amortissements 2011

Le Président rappelle à l'assemblée que la réglementation en matière d'amortissement budgétaire rend nécessaire la fixation des taux d'amortissement, dans les limites fixées par les instructions de la comptabilité publique. Pour déterminer les durées d'amortissement, l'assemblée doit tenir compte de la durée normale d'utilisation au vu notamment de trois critères :

- Le degré d'utilisation des éléments à amortir, ce qui correspond à l'usure ;
- Les conditions d'utilisation, ce qui correspond à l'usage ;
- Les changements résultant des techniques ou des besoins nouveaux, ce qui correspond à l'obsolescence.

Le Président propose à l'assemblée d'établir un plan d'amortissement pour fixer le rythme de l'amortissement des nouvelles immobilisations.

Il est également proposé aux membres de l'assemblée l'amortissement des subventions sur la même durée que les immobilisations correspondantes.

Le Président propose de fixer les durées d'amortissement comme suit :

➤ *Immobilisations incorporelles*

Durée d'amortissement

Logiciels 2 ans

➤ *Immobilisations corporelles*

Durée d'amortissement

Twingo d'occasion achetée en 2010	1 an
Immobilisation en dessous de 500 € ne figurant pas dans cette liste	1 an
Bacs roulants	4 ans
Sacs de précollecte	4 ans
Matériel informatique	4 ans
Composteurs bois chataignier	5 ans
Droits, marques, logos	5 ans
Frais d'études et frais d'insertion, non suivis de réalisations	5 ans
Tente communication acquise en 2010	5 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Petit matériel	5 ans
Matériel classique	6 ans
Voitures, fourgons	7 ans
Matériel de pompage	7 ans
Conteneurs apport volontaire	10 ans
Mobilier	10 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans
Bâtiments légers, abris	15 ans
Coffre fort	20 ans
Plantations	20 ans
Agencements de bâtiments, aménagements, installations électriques et téléphoniques, canalisations	20 ans
Installations de voirie communautaire	30 ans
Autres équipements et aménagements de terrains	30 ans

☞ Les membres du Comité ont voté à l'unanimité pour ce plan d'amortissement des immobilisations.

1.1.2 – Mode de calcul des bases de participation 2011

Le Président propose à l'assemblée que les **clefs de répartition du calcul des bases de participation des communes soient inchangées** par rapport à l'année dernière, soit :

✱ le 1/4 du produit global attendu inscrit au budget réparti sur la base de la population DGF et la capacité d'accueil des établissements touristiques (campings, villages de vacances, hôtels,...)

✱ les 3/4 du même produit global :

- au tonnage réel pour les collectivités disposant d'une collecte individuelle ou d'un système de collecte permettant d'isoler le tonnage produit sur leur territoire,

- au tonnage réel par réseau de collecte aux collectivités auxquelles est ensuite appliqué une répartition secondaire à la DGF et aux établissements touristiques quand le tonnage réel produit sur leur territoire ne peut être déterminé.

☞ A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide de maintenir la même clef de répartition que l'année dernière.

1.1.3 – Vote du budget 2011

Le Président explique à l'assemblée que le syndicat a confié l'année dernière à Stratorial finances la réalisation d'un audit financier : une analyse financière prospective 2009 à 2014.

Compte tenu des travaux supplémentaires sur le casier 5, il a été demandé à Stratorial de mettre à jour sa simulation (cette mise à jour est disponible sur simple demande par mail).

Le Président présente à l'assemblée le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) mis à jour.

Sur la base des hypothèses de travail retenues et dans la mesure où l'ensemble du PPI est réalisé, Stratorial nous propose de faire évoluer les participations des collectivités de la manière suivante :

- +6% 2011 et 2012 ;
- +4% en 2013 ;
- +2% en 2014.

Après discussion, le Président propose pour l'année 2011 :

Une **augmentation de 6 %** du montant total des bases de participation (budget général) soit :

- Montant 2010 : 2 506 886 €
- Montant 2011 : 2 657 299 €

Suite à la présentation détaillée par le Président du projet de budget primitif 2011 (envoyé à chaque membre) qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 7 516 010 € (dont 4 862 946 € en section de fonctionnement et 2 653 064 € en section d'investissement), le Comité Syndical après en avoir délibéré l'a adopté à la majorité des membres présents (1 voix contre, 35 voix pour et 2 abstentions).

1.2 - Budget annexe « Collecte sélective des emballages »

Le Président rappelle que ce budget annexe a été créé uniquement pour la prestation de collecte sélective des emballages ménagers que l'ensemble des communes et EPCI adhérents a confié au SICTOBA.

1.2.1 – Mode de calcul des bases de participation 2011

Le Président propose à l'assemblée que les clefs de répartition du calcul des bases de participation des communes et EPCI concernés par la collecte sélective des emballages ménagers soient les suivantes :

Le produit global attendu pour la collecte sélective des emballages ménagers pour l'exercice 2011, sera réparti comme suit :

▫ Le produit global attendu sera réparti au prorata de la participation au budget général de l'ensemble des communes et EPCI adhérents au SICTOBA.

☞ Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide d'adopter la clef de répartition détaillée dans l'exposé.

1.2.2 – Vote du budget annexe 2011

Le Président explique à l'assemblée que :

- L'excédent de clôture s'élève à 14 335,71 €,
- Les participations des communes et EPCI doivent s'élever à 366 711 € pour équilibrer le budget.

Le Président explique que l'extension des consignes de tri des emballages en plastique à partir du mois d'octobre va générer un surcoût de collecte. Ce surcoût a été intégré au projet de budget soumis au vote.

Le Président propose donc : une **augmentation de 1,42%** du montant total des bases de participation soit :

- Montant 2010 : 361 579,71 €
- Montant 2011 : 366 711 €

Suite à la présentation détaillée par le Président du projet de budget annexe primitif 2011 (envoyé à chaque membre) qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 381 047 €, celui-ci a été adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Délégations au Bureau

Le Président explique à l'assemblée que les diverses missions effectuées par le syndicat nécessitent la prise de décisions successives au fur et à mesure de leur état d'avancement, les délais impartis pour leur aboutissement définitif étant incompatibles avec l'obligation actuelle de saisine systématique du Comité Syndical.

C'est pourquoi il propose à l'assemblée de se prononcer sur un certain nombre de délégations détaillées dans l'exposé ci-dessous :

Concernant les dépenses ou opérations liées à la section de FONCTIONNEMENT

Le Président rappelle à l'assemblée les principaux marchés relatifs à la collecte sélective, la mise en place de la généralisation du compostage et à l'exploitation des déchetteries, du CSDU et des installations diverses gérées par le Syndicat :

- collecte du verre,
- collecte des journaux-magazines,
- collecte des emballages,
- tri des journaux-magazines,
- tri des emballages,
- exploitation des déchetteries de Ruoms, Vallon-Pont-d'Arc, Beaulieu, Joyeuse, Les Vans et Barjac,
- collecte et traitement des DMS récupérés sur les déchetteries ,
- généralisation du compostage,
- traitement des lixiviats,
-

Le Président explique à l'assemblée que ces diverses opérations nécessitent parfois la prise de décisions successives au fur et à mesure de leur état d'avancement, les délais impartis pour leur aboutissement définitif étant incompatibles avec l'obligation actuelle de saisine systématique du Comité Syndical.

C'est pourquoi le Président demande au Comité Syndical d'autoriser le Bureau du Syndicat à prendre, par voie de délégation, toutes décisions relatives à la réalisation des actions à mettre en œuvre pour la réalisation des marchés listés ci-dessus y compris la passation d'avenants lorsque cela s'avère nécessaire.

Le Président précise enfin qu'il serait fait état de l'avancement de la gestion de ces différents marchés à chaque réunion du Comité Syndical.

Il demande également que délégation soit donnée au bureau pour fixer les tarifs de vente des composteurs et pour la signature de conventions dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective et du compostage (implantation de bacs/colonnes/composteurs, mise à disposition d'équipements et de terrains, opérations de compostage individuel et de quartier...).

Concernant les dépenses ou opérations liées à la section d'INVESTISSEMENT

Le Président rappelle à l'assemblée les principales opérations du budget qui vient d'être voté :

- Opération n°11 : Matériel d'information et communication
- Opération n°17 : Casier 5
- Opération n°20 : Achat de bacs et conteneurs
- Opération n°21 : Petits travaux divers
- Opération n°33 : Achat de matériel
- Opération n°38 : Généralisation du compostage
- Opération n°39 : Achat d'un compacteur d'occasion
- Opération n°40 : Unité d'ultrafiltration pour le traitement des lixiviats
- Opération n°41 : Transfert des déchets alvéole 1 vers 2, couverture provisoire
- Opération n°42 : Travaux de reprise de l'alvéole 1

Le Président explique à l'assemblée que ces diverses opérations vont nécessiter la prise de décisions successives au fur et à mesure de leur état d'avancement, les délais impartis pour leur aboutissement définitif étant incompatibles avec l'obligation actuelle de saisine systématique du Comité Syndical.

C'est pourquoi le Président demande au Comité Syndical d'autoriser le Bureau du Syndicat à prendre, par voie de délégation, toutes décisions relatives à la réalisation des actions à mettre en œuvre pour la réalisation des opérations listées précédemment (à l'exception des modes de gestion).

Il s'agira principalement (et de manière non exhaustive) pour le Bureau du Syndicat :

- de valider les propositions de mission en matière de conduite d'opération, de maîtrise d'œuvre et d'études diverses,
- de valider les cahiers des charges des différentes consultations à entreprendre ainsi que les modes de passation à mettre en œuvre,
- de valider les dossiers de demande de subventions relatifs aux études et travaux à réaliser et qu'il conviendra de présenter en temps utile,
- de procéder au choix des bureaux d'études et entreprises consultés dès lors qu'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert, ...) n'aura pas à être mise en œuvre (auquel cas cette tâche revient à la Commission d'Appel d'Offres),
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives aux opérations listées ci-dessus (contrats, conventions diverses, dossiers de demandes de subventions, marchés lettres de commandes, ordres de services...) et d'engager les dépenses correspondantes dans la limite des prévisions budgétaires 2011,
- d'autoriser le Président à signer tous les contrats de prêts dans la limite des prévisions budgétaires.

Le Président précise enfin qu'il serait fait état de l'avancement de chacune de ces opérations à chaque réunion du Comité Syndical.

☞ A la majorité des membres présents (37 voix pour et 1 abstention) délégation est donnée au Bureau pour la réalisation des opérations listées dans l'exposé.

3 – Délégation au Président

Le Président explique à l'assemblée que les diverses missions effectuées par le syndicat nécessitent la prise de décisions successives au fur et à mesure de leur état d'avancement, les délais impartis pour leur aboutissement définitif étant incompatibles avec l'obligation actuelle de saisine systématique du Comité Syndical et parfois du Bureau Syndical.

C'est pourquoi il propose à l'assemblée de se prononcer sur la délégation détaillée dans l'exposé ci-dessous :

Il propose à l'assemblée que délégation lui soit donnée (et au 1^{er} Vice-Président en cas d'absence du Président) pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée au montant et à l'objet du marché en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget et ce, jusqu'à 25 000 €ht.

☞ A la majorité des membres présents (37 voix pour et 1 abstention) délégation est donnée au Bureau pour la réalisation des opérations listées dans l'exposé.

4 – Création d'un poste de Chargé de mission d'une durée de 6 mois pour la mise en œuvre de l'accueil des professionnels en déchetterie

Le Président explique à l'assemblée qu'il est aujourd'hui nécessaire d'envisager le recrutement pour une durée de 6 mois d'un chargé de mission pour la mise en place de l'accueil des professionnels en déchetterie. Il explique que ce poste est financé à hauteur de 70% par le Pays de l'Ardèche Méridionale.

Il demande aux membres du Comité de se prononcer après avoir précisé :

La nature des fonctions :

- Engager la concertation avec les professionnels ;
- Etudier les modalités techniques inhérentes à ce service ;
- Etudier les modalités relatives à la facturation du service rendu ;
- Mettre en œuvre la démarche ;
- Assurer les actions de communication auprès des professionnels.

Le grade correspondant à l'emploi créé : le grade qui servira de référence est celui d'ingénieur.

Le temps de travail : temps complet, 35 heures par semaine.

La durée du poste : 6 mois à partir du 1^{er} mai ou du 1^{er} juin 2011.

Le recours à un agent contractuel : l'agent sera recruté sur la base de l'article 3 – 5^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. La nature des missions et la durée des projets évoqués impliquant le recours à un contrat de droit public.

Le niveau de rémunération et de qualification :

- L'agent devra être titulaire d'un diplôme de formation supérieure (bac +5).
- Il sera rémunéré sur la base de l'échelle de rémunération d'un ingénieur avec un salaire maximum de 2300 € brut par mois.

☞ A l'unanimité des membres présents, l'assemblée décide de procéder à la création d'un poste de chargé de mission d'une durée de 6 mois à temps complet pour la mise en œuvre de l'accueil des professionnels en déchetterie.

5 – Contrat de valorisation des emballages ménagers recyclables avec ADELPHE – Nouveau barème E – Délégation au Bureau

Le Président explique que la société ADELPHE bénéficie de la reconduction de son agrément au titre des éco-organismes chargés du financement du recyclage des emballages ménagers et propose aux collectivités d'adhérer au barème E qui s'inscrit en partie dans l'objectif du Grenelle de l'environnement de 75% de déchets d'emballages ménagers recyclés d'ici 2012.

Le contrat actuel dit Barème D conclu par le SICTOBA arrive à terme le 31 décembre 2011. Dans le cadre de ces nouvelles orientations, il est intéressant financièrement de lui substituer par anticipation le nouveau barème E tel que proposé par la société agréée ADELPHE.

Ce nouveau barème est structuré principalement autour du prix de soutien à la tonne triée, en fonction des différents matériaux, de telle sorte que plus la collectivité trie plus les soutiens sont importants. Compte tenu des soutiens proposés, le barème E devrait générer au minimum une recette supplémentaire par rapport au barème D de l'ordre de 20 à 25%.

Des soutiens additionnels à la performance « Développement durable » et aux actions de sensibilisation auprès des citoyens sont également envisageables.

Le nouveau contrat est à conclure pour une durée de 6 ans, sa signature entraînant la résiliation du contrat barème D précédent.

Comme pour les contrats précédents, la collectivité doit préciser, en l'occurrence au plus tard avant fin juin 2011, les filières de reprise choisies par elle pour le recyclage des matériaux triés (option filière ou fédération). Des consultations ont d'ores et déjà été lancées.

Afin de pouvoir respecter ce délai, le Président demande à l'assemblée que délégation soit donnée au Bureau pour étudier le choix du type de reprise et mettre en œuvre ce nouveau contrat.

☞ A l'unanimité des membres présents, l'assemblée décide d'approuver le nouveau contrat et d'opter pour le passage au barème E à compter du 1^{er} janvier 2011 en substitution au barème D précédent, donne délégation au Bureau pour l'étude des conditions de reprise et la mise en œuvre du barème E et autorise le Président à signer ce nouveau contrat avec ADELPHE pour une durée de 6 ans ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

6 – Attribution du marché en procédure adaptée « Imperméabilisation du fossé de collecte des eaux pluviales au pied du casier 4 »

Le Président explique à l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour l'imperméabilisation du fossé de collecte des eaux pluviales au pied du casier 4 sur une longueur totale de 300 mètres.

4 dossiers ont été retirés et deux entreprises ont fait une offre pour ce marché : BEC FRERES et TERAGEOS.

Le Président donne lecture du rapport d'analyse des offres rédigé par ANTEA : d'après les critères de jugement des offres fixés dans le règlement de la consultation, c'est l'offre de l'entreprise TERAGEOS, classée première, qui a été jugée comme étant économiquement la plus avantageuse.

Suite à la lecture de ce rapport, le Président propose de retenir l'offre de l'entreprise TERAGEOS.

▫ Montant du marché : 28 400 €ht (avec fichage de la membrane sur le talus).

☞ A l'unanimité des membres présents, l'assemblée décide d'attribuer le marché à l'entreprise TERAGEOS selon les conditions énoncées dans l'exposé.

7 – Demande d'annulation de l'arrêté du 1^{er} mars 2010 accordant un permis de construire de recherches de mines d'hydrocarbures liquides et gazeux dit « permis de Villeneuve de Berg »

Le Président présente à l'assemblée syndicale le contexte actuel concernant les autorisations de recherches de gaz de schistes en Sud Ardèche.

Considérant l'incertitude quant à la technique d'exploitation des gaz de schistes par fracturation hydraulique et ses dangers potentiels sur la santé et pour l'environnement,

Considérant le manque de concertation entre les différents acteurs concernés,

En soutien aux autres collectivités du territoire,

☞ Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents demande d'urgence l'annulation de l'arrêté du 1^{er} mars 2010 accordant permis de recherches de mines d'hydrocarbures liquides et gazeux, dit « Permis de Villeneuve de Berg ».

8 – Prise en charge des frais engagés dans le cadre des visites techniques organisées pour la recherche d'un compacteur d'occasion

Le Président explique à l'assemblée que dans le cadre de la recherche d'un compacteur d'occasion un marché a été lancé et des visites techniques sont prévues.

Le 1^{er} Vice-Président ainsi qu'un agent technique seront amenés à se déplacer pour aller voir des équipements d'occasion. Ils pourront être accompagnés par un expert extérieur.

Il demande donc au Comité Syndical de prendre en charge sur le budget syndical, justificatifs à l'appui, les frais réels de déplacement, de restauration et de représentation que le 1^{er} Vice-Président et l'agent technique qui l'accompagnera auront dû engager dans le cadre de ces différentes visites.

☞ Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide de prendre en charge sur le budget syndical, justificatifs à l'appui, les frais réels de déplacement, de restauration et de représentation évoqués dans les conditions évoquées ci-dessus.

9 – Etat d'avancement des dossiers suivants

9.1 – Casier 5

Le Président explique à l'assemblée ce qui s'est passé depuis le dernier comité syndical :

- Le CODERST a donné le 25 janvier un avis favorable pour la conformité des alvéoles 2 et 3.
- Le marché de transfert des déchets de l'alvéole 1 vers l'alvéole 2, couverture provisoire de l'alvéole 2 et équipements annexes a été attribué à l'entreprise VINCI pour un montant total s'élevant à 120 961,5 €ht.
- Ces travaux devraient démarrer courant avril, la maîtrise d'œuvre sera réalisée en interne.
- Le compacteur est tombé en panne au mois de janvier (plus de 28 000 € de réparations) et son remplacement était prévu en 2011. Une consultation pour un matériel d'occasion a été lancée. 2 offres nous sont parvenues, l'analyse est en cours.
- L'achat d'une unité d'ultrafiltration (testée durant 1 an sur la base d'un marché de location) sera budgété sur l'année 2011. Cette technique de traitement est plus performante que le traitement physico-chimique et nous permettra de faire face à une évolution des normes de rejet concernant l'azote.
- Pour ce qui concerne la recherche de responsabilités et l'engagement d'un recours auprès des bureaux d'études qui nous ont accompagné, les pièces complémentaires demandées par le cabinet ADAMAS ont été envoyées le 3 février.

9.2 - Généralisation du compostage

Luc Parmentier, 2^{ème} Vice-Président en charge du compostage présente l'état d'avancement de l'opération :

- Les distributions de composteurs ont eu lieu à Bessas, Saint André Lachamp, Rocles, Chambonas, Payzac, Saint Paul le Jeune, Saint Sauveur de Cruzières, Chauzon, Lablachère, Vernon, Beaulieu, Chandolas, Les Salelles, Saint André de cruzières, Labeaume, Sablières, Saint Mélaney, Laboule, Pradons, Faugères, Les Assions, Labastide de Virac, Orgnac l'Aven, Vagnas et Rosières.
- Les communes programmées sont les suivantes : Ribes, Gravières, Saint Genest de Beauzon, Planzolles, Saint Alban Auriolles, Banne, Sampzon, Berrias et Casteljau, Lagorce, Vallon-Pont-d'Arc, Valgorge, Dompnac, Sainte Marguerite Lafigère, Malarce sur la Thines, Montselgues et Loubaresse.
- Les communes de Beaumont, Saint Pierre Saint Jean, Joyeuse, Balazuc, Ruoms, Barjac, Malbosq, Les Vans et Grospierres seront programmées sur les mois de Septembre, Octobre, Novembre et Décembre.
- Des formations à l'attention des futurs guides composteurs sont organisées le :
 - o lundi 28 mars de 18h à 21h à la salle des fêtes de Ribes,
 - o mardi 29 mars de 18h à 21h à la salle des fêtes de Gravières,
 - o mercredi 30 mars de 14h à 17h à la salle des fêtes de Chandolas.
- Le premier rassemblement des guides composteurs est prévu le mercredi 30 mars 2011 de 18h à 21h à la salle des fêtes de Chandolas.
- Une nouvelle aire de compostage de quartier a été mise en place à St Paul le Jeune le 3 mars.
- Le chargé de mission compostage a d'ores et déjà pris contact avec une quinzaine de nouveaux gros producteurs.
- Le compostage a été mis en place dans les écoles de Gravières, Saint Sauveur de Cruzières et Vernon.

10 – Questions diverses

✓ **Programme Local de Prévention** : une formation à la prévention à destination de l'ensemble des délégués au SICTOBA est organisée le 06 avril de 18h à 21h à la salle des fêtes de Grospierres. Elle sera animée par un spécialiste de l'ADEME en matière de prévention. Une convocation a été envoyée à chaque délégué.

✓ **Prochaine réunion du Comité Syndical** : date non fixée.

Le Président,

Hubert LEPOITEVIN.

